

Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

Liberté Égalité Fraternité

Service régional de l'alimentation

Notice de présentation de la télédéclaration des déclarations préalables de chantier PH3 sur le site mesdemarches-simplifiées.fr

Cette notice est destinée aux utilisateurs/applicateurs de PH3. Elle explique comment enregistrer sur le site « demarches-simplifiees.fr » une déclaration de chantier pour la fumigation des taupes et denrées et locaux pour la région Nouvelle-Aquitaine.

A savoir avant de commencer

⇒ Cette télédéclaration ne concerne que les fumigations effectuées en région Nouvelle-Aquitaine. Pour les chantiers effectués sur les communes ou départements limitrophes vous devez continuer à adresser vos demandes au SRAL des régions concernées,

- ⇒ Vous devez détenir un agrément annuel PH3 pour l'année en cours,
- ⇒ La demande préalable doit être déposée dans un délai minimum de 24 h pour la lutte contre les taupes,

⇒ La demande préalable doit être déposée dans un délai minimum de 3 jours pour le traitement des denrées et locaux.

Connexion au site demarches-simplifiees.fr

	Vous souhaitez effectuer une demande auprès d'une administration ?
	Réalisez vos demandes en toute simplicité et retrouvez vos dossiers en ligne
	Comment trouver ma démarche ? 🗗 Se connecter

2 possibilités soit se connecter à FranceConnect [1] si vous possédez un compte soit en créant un compte [2]

	Connectez-vous	
	Avec FranceConnect FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.	[4]
	Sidentifier avec FranceConnect	[1]
	OU	
Un outil simple pour gérer les formulaires administratifs dématérialisés.	Email	
Vous êtes nouveau sur demarches-simplifiees.fr ?	Mot de passe (8 caracteres minimum)	[2]
Trouvez votre démarche 🗗	Se souvenir de moi <u>Mot de passe oublié ?</u>	
	Se connecter	

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00 Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

```
Site internet : http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/ 1/2
```

Une fois connecté à votre compte, cliquer sur l'icône

Nouvelle Démarche

Les étapes marquées d'une étoile(*) dans le tableau ci-dessous sont obligatoires. Les autres étapes sont optionnelles.

Étape	Contenu de l'étape
Identification du demandeur *	L'écran d'identification est pré-rempli avec les informations connues à partir du numéro SIRET de l'entreprise
Opérateur(s) certifié(s) *	Si plusieurs opérateurs, veuillez utiliser le bouton « Ajouter un élément pour identification »
Descriptif du chantier de Fumigation *	Vous devez indiquer la commune et lieu de fumigation, entreprise bénéficiaire, dates prévue de l'opération de fumigation (maximum 5 jours), gaz utilisé, n°AMM
Fumigation taupes	Si concerné par la fumigation des taupes, indiquez le type de culture et la surface concernée, le nom de la spécialité commerciale
Fumigation denrée et locaux	Si concerné par la fumigation des denrées et locaux, indiquez le type la nature des denrées, le poids, le volume de l'enceinte, la dose de la spécialité commerciale
Dépôt de la demande	Le dépôt de la demande est la dernière étape de la télédéclaration de la demande préalable de d'opération de chantier PH3. Le dépôt de la demande génère un accusé réception où figure une signature électronique qui certifie que le dépôt de votre demande.